

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

COMMUNE DE CELLETES - 41120

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N°2025/60

OBJET : FINANCES – AUTORISATION DE PROGRAMME (AP) ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT (CP) POUR TRAVAUX – PROGRAMME : AMÉNAGEMENT DE LA ZONE D'ÉQUIPEMENTS DE LA GIRAUDIÈRE – POLE SANTE – Modification AP/CP n°2

L'an deux mille vingt-cinq, le onze Septembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de CELLETES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire publique, à la salle de Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Joël RUTARD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil municipal : 05 Septembre 2025

PRÉSENTS : MM. Joël RUTARD, Annick BARRÉ, Jérôme LEPAGE, Françoise LE LAY, Lysiane AUBERT, Blandine CASSAGNE, Laëtitia GODET, Axelle DEMICHELIS, Dominique BOURGET, Michèle PERROTON, François POHU, Gilles GUILLOU, Sonia MARTIN, Emilie LAURIER, Franck JOUANNEAU

ABSENTS EXCUSÉS : Messieurs Patrick GERMAIN, Grégory JOUZEAU, Victor KHAMCHANH, Mesdames Isabelle MASTON, Laurence PÉRAL, Messieurs Emmanuel BRISSET, Matthieu DURAND

ABSENT NON EXCUSÉ : Monsieur Hervé DARGAISSE

Procurations de : M. Patrick GERMAIN à Mme Françoise LE LAY
M. Grégory JOUZEAU à Mme Annick BARRÉ
M. Victor KHAMCHANH à Mme Blandine CASSAGNE
Mme Isabelle MASTON à M. Franck JOUANNEAU
Mme Laurence PÉRAL à M. Dominique BOURGET
M. Emmanuel BRISSET à M. Joël RUTARD
M. Matthieu DURAND à M. Jérôme LEPAGE

Secrétaire de séance : Madame Laëtitia GODET

Rapporteur : Madame Annick BARRÉ - Adjointe en charge de la voirie et des bâtiments

Vu la délibération du conseil municipal n°2024/73 du 5 septembre 2024 approuvant la création de l'autorisation de programme n°2 et la délibération 2025/21 du 13 mars 2025 approuvant la modification de l'autorisation de programme n°2,

Considérant que suite à l'appel d'offre et à la nécessité de recourir à des études complémentaires obligatoires, il y a lieu de modifier le montant de l'autorisation de programme n°2 et la répartition des crédits de paiement correspondants pour la période 2024-2027 comme suit :

Accusé de réception en préfecture
041-214100315-20250911-2025_60-DE
Date de réception préfecture : 22/09/2025

Publié le : 08/10/2025 16:24 (Europe/Paris)
Collectivité : Cellètes
https://www.cellètes41.fr/documents_administratifs/41614



Délibération N°2025/60 - OBJET : FINANCES – AUTORISATION DE PROGRAMME (AP) ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT (CP) POUR TRAVAUX – PROGRAMME : AMÉNAGEMENT DE LA ZONE D'ÉQUIPEMENTS DE LA GIRAUDIÈRE – POLE SANTE – Modification AP/CP n°2 (PAGE 2/2)

LIBELLÉ OPERATION	TOTAL AP n° 2 TTC	CP 2024 TTC	CP 2025 TTC	CP 2026 TTC	CP 2027 TTC
Opération 142 : Pôle de Santé Frais d'études :	174 500.00 €	35 000.00 €	99 785.00 €	31 215.00 €	8 500.00 €
Montant de l'Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement	174 500.00 €	35 000.00 €	99 785.00 €	31 215.00 €	8 500.00 €

Proposition :

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- APPROUVER la modification du montant de l'Autorisation de Programme n°2.
- APPROUVER la modification de la répartition par exercice des Crédits de Paiements (CP) tel que présenté ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE la modification de l'AP n°2, **pour un montant de 174 500.00 €** et la répartition des crédits de paiement (AP/CP) tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus, *pour la période 2024-2027*
- AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

VOTE :

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme, Certifié exécutoire, transmis à la Préfecture le 12/09/2025 affiché le 12 /09/2025

A Cellettes, le 12 septembre 2025

Le Maire,

Joël RUTAUD.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans 28 rue de la Bretonnerie 45000 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa mise en ligne ou de sa transmission au représentant de l'Etat.

Accusé de réception en préfecture
041-214100315-20250917-2025-60-DE
Date de réception préfecture : 22/09/2025

